

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE VASSIVIERE  
(Haute-Vienne)**

-----

<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS</b>
--

L'an deux mil treize, le 11 avril à 18 H, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni à la salle des expositions d'Eymoutiers

Nombre de délégués en exercice : 33

Date de convocation du Conseil de Communauté : 03 avril 2013

Présents : Ballot M, Bataille JL, Biron J, Bouby F, Buxeraud H, Chadelaud M, Coly G, Couegnas A, De Lagausie C, Dolley A, Dufays C, Besse G (remplace Dupont M.), Gane I, Hanicot J, Kocir C (remplace Lissandre A.), Herbert F, Menucelli T, Lacouturiere B, Lerousseau R, Merliaud C, Moutarde N, Pasquet R, Perducat D, Perigaud C, Pons G, Royer G, Serru D, Serre MC, Tessier MC, Vignon F, Werthmann G.

Pouvoir : Faye JP donne pouvoir à Perducat D.

Absents excusés : Faye JP, Cluzel M, Lissandre A.

Suppléants non votants : Chabanat D, Meunier JP, Nicolas JC, Riboulet J, Sudron F.

-----

**Dissolution du SIEMD**

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire que par arrêté Préfectoral en date du 22 Juin 2010 ont été modifiés les Statuts du SIEMD pour tenir compte de l'adhésion de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière à l'EPCI.

Par délibération en date du 29 mars 2012, les membres du Comité Syndical du S.I.E.M.D. se sont prononcés à l'unanimité pour l'adoption des nouveaux statuts de cette structure.

Monsieur Le Préfet n'a pu entériner à l'époque les nouveaux statuts en raison de la réception concomitante de demandes de retrait et de modifications portant sur la participation des Collectivités adhérentes. Par ailleurs ce projet s'inscrivait à un moment où devait s'élaborer le nouveau schéma départemental de coopération intercommunale prévoyant une rationalisation des syndicats existants. Dans les communes, une majorité qualifiée s'est prononcée pour donner son accord aux propositions du Comité Syndical du S.I.E.M.D.

Les modifications géographiques de Communauté de Communes avec des transferts de compétences ont entraîné une perte d'environ 60 élèves en septembre 2011.

Cette décision a entraîné une perte de recettes mettant en cause l'équilibre du syndicat.

En décembre 2011, les délégués du Comité Syndical du SIEMD ont eu le choix entre deux alternatives, soit la cessation d'activité, soit la mise en place d'une restructuration pédagogique et financière.

A la majorité des membres, il a été décidé de poursuivre l'activité et d'adopter une réforme financière et pédagogique.

L'équilibre du budget était basé sur un effectif de 530 élèves facturables. L'application, entre autre, de nouveaux tarifs votés dans certaines communes, après l'adoption du BP 2012, a conduit à une perte d'environ 120 élèves sur l'effectif prévisionnel.

Après analyse approfondie de la situation, conformément à l'article L5212-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire la dissolution de ce syndicat au 31 août 2013.

Celle-ci doit prévoir l'ensemble des conditions administratives, juridiques et financières, à savoir : les biens meubles, la problématique de la répartition des agents titulaires et CDI et le financement lié à la clôture des comptes à la date de la dissolution.

Par ailleurs, d'un Commun accord, les Communes et la Communauté de Communes en majorité ont décidé de définir un coefficient de répartition de l'Actif et du Passif du S.I.E.M.D avec les critères suivants :

- Population totale de chaque Commune ou celle du Chef Lieu du Canton de la structure Intercommunale (Eymoutiers) conformément au dernier recensement publié (décret du 27/12/2012) n°2012-479
- Moyenne annuelle des effectifs des élèves pour les années 2008-2012.

Monsieur le Président présente le tableau consécutif à la mise en place de ces critères :

### Nouveau calcul du coefficient de répartition au 18/03/2013

communes	nbr habitants	coef hab	élèves/5ans	coef/élèves	coef moyen
Aureil	939	1,67	25	0,71	1,19
Bessines	2866	5,08	186	5,26	5,17
Boisseuil	2782	4,93	103	2,92	3,92
Bonnac	1590	2,82	47	1,33	2,08
Bosmie	2384	4,23	267	7,56	5,89
Chateauneuf	1677	2,97	122	3,45	3,21
Chaptelat	1851	3,28	0	0,00	1,64
Condat	4781	8,48	357	10,10	9,29
Feytiat	6099	10,82	425	12,03	11,42
Isle	7703	13,66	816	23,10	18,38
Le palais	6109	10,83	154	4,36	7,60
La Croisille /Briance	727	1,29	0	0,00	0,64
Rilhac	4278	7,59	247	6,99	7,29
St Just	2537	4,50	255	7,22	5,86
St Leonard	4750	8,42	334	9,45	8,94
St Meard	385	0,68	0	0,00	0,34
St Priest	2851	5,06	77	2,18	3,62
<b>CC Vassivière</b>	<b>2076</b>	<b>3,68</b>	<b>118</b>	<b>3,34</b>	<b>3,51</b>
	56385	100,00	3533	100,00	100,00

### Répartition du personnel titulaire et contractuel et du passif financier

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
communes	indice de répartition	ETPT nombre postes titulaires	nombre postes CDI	ETPT total postes titulaires+cdi	postes attribués en réel	total agents	(40 000 €/ an 1 poste) compensation/ prorata départ sans agent	répartition du déficit (85000)	répartition du déficit (85000 - 26000) soit 9-8
Aureil	1,19	0,16	0,04	0,20	0	0	8 000 €	1011,5	702,10
Bessines	5,17	0,70	0,19	0,88	1	1		4394,5	3 050,30
Boisseuil	3,92	0,53	0,14	0,67	0,8	1		3332	2 312,80
Bonnac la Cote	2,08	0,28	0,07	0,36	0,5	1		1768	1 227,20
Bosmie	5,89	0,80	0,21	1,01	1,25	2		5006,5	3 475,10
Chaptelat	1,64	0,22	0,06	0,28	0	0	11 200 €	1394	967,60
Chateauneuf la Forêt	3,21	0,43	0,12	0,55	0,5	1		2728,5	1 893,90
Condat	9,29	1,25	0,33	1,59	2,5	3		7896,5	5 481,10
la croisille sur brianche	0,64	0,09	0,02	0,11			4 400 €	544	377,60
Feytiat	11,43	1,54	0,41	1,95	2,25	3		9715,5	6 743,70
Isle	18,38	2,48	0,66	3,14	3,5	4		15623	10 844,20
Le palais	7,6	1,03	0,27	1,30	1	2		6460	4 484,00
Rilhac Rancon	7,29	0,98	0,26	1,25	1	1		6196,5	4 301,10
St Just Martel	5,86	0,79	0,21	1,00	1	1		4981	3 457,40
St Méard	0,34	0,05	0,01	0,06	0	0	2 400 €	289	200,60
com de communes		0,00	0	0,00				0	0,00
CC Ambazac	3,62	0,49	0,13	0,62	0,5	1		3077	2 135,80
<b>CC Vassivière</b>	<b>3,51</b>	<b>0,47</b>	<b>0,13</b>	<b>0,60</b>	<b>0,8</b>	<b>1</b>		<b>2983,5</b>	<b>2 070,90</b>
CC Noblat	8,94	1,21	0,32	1,53	1	1		7599	5 274,60
total	100	13,50	3,6	17,10	17,6	23	26 000 €	85000	59 000

La communauté de communes des Portes de Vassivière prend à sa charge dans ses effectifs : 1 agent à hauteur de 0,8 poste.

Prend à sa charge de la somme de 2070,90 € dans le cadre du passif financier et devra s'en acquitter avant le 10 Mai 2013.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide (une abstention) de :

- donner son accord à la proposition de Monsieur le Président de dissolution du SIEMD.
- donner au Président toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

Pour copie conforme :  
Le 18 avril 2013  
Le Président